

DECISION
du Comité de Ministres de l'Union économique Benelux
portant nomination d'un juge et d'un juge suppléant à la
Cour de Justice Benelux
M (91) 18

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1 et 2, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié par le Protocole signé à Bruxelles le 23 novembre 1984,

Considérant que le Comité de Ministres a donné acte le 21 août 1991 de la démission, avec effet au 1er janvier 1992, de Madame S. Boekman de ses fonctions de juge à la Cour de Justice Benelux,

Sur proposition du Ministre de la Justice des Pays-Bas,

A pris la décision suivante:

Article premier

Monsieur C.H. BEEKHUIS, juge suppléant à la Cour de Justice Benelux, est nommé juge à ladite Cour.

Article 2

Madame G.G. van ERP TAALMAN KIP-NIEUWENKAMP, conseiller au "Hoge Raad der Nederlanden", est nommée juge suppléant à la Cour de Justice Benelux.

Article 3

La présente Décision entre en vigueur le 1er janvier 1992.

FAIT à Bruxelles, le 25 novembre 1991.

Le Président du Comité de Ministres,

H. van den BROEK